

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Séance du 22 juin 2026 à 19h00
Présidence : Mme Sophie Thury
Salle Polyvalente

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la Boursière, à la secrétaire du Conseil et à l'huissier, la Présidente invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Cinq membres du Conseil sont excusés : leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 18 mai 2026
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 02-2026 relatif à la gestion et aux comptes 2025
6. Préavis n° 03-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 700'000.- pour finaliser le bouclage du réseau d'eau potable par le chemin du Roti
7. Rapport des Délégués au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE
8. Rapport de la Présidente
9. Rapport du Syndic
10. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité.

1. Appel

44 Conseillers participent à la séance, cinq sont excusés (Mme E. Glauser, Mme V. Elamly, Mme A. Lachat, M. F. Blanc et M. F. Morand), 1 absent au moment de l'appel (Mme J. Amy). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 18 mai 2026

Mme S. Thury – Présidente : nous avons déjà procédé aux corrections demandées par M. FÜRER en amont de cette séance à savoir :

Page 314 : incorpore -> *in corpore* (en italique) ;

Page 314 : MME -> Mmes ;

Page 321 - 322 : adhoc -> *ad hoc* (italique) (deux fois).

Mise en page : vérification de la police de caractère pour alignement sur tout le document.
Y a-t-il une question ou une autre remarque au sujet de ce procès-verbal ? Ça n'a pas l'air d'être le cas.

Le procès-verbal modifié est accepté à la majorité, une abstention.

3. Communications du Bureau du Conseil

- Mme S. Thury – Présidente :

Date des prochaines séances et votations :

Vous voyez à l'écran le calendrier des séances du Conseil de l'année 2026.

Séances CC 2026	Remise des rapports	Commentaires
9 février – 20h	28 janvier	
20 avril – 20h	8 avril	
18 mai – 20h	6 mai	
18 juin – 21h	-	Assermentation
22 juin – 19h	10 juin	Salle polyvalente-repas
28 septembre – 20h	16 septembre	
9 novembre – 20h	28 octobre	
14 décembre – 19h	2 décembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2026 : 8 mars // 29 mars // 14 juin // 27 septembre // 29 novembre.

Votations du 14 juin 2026 :

Cantonaux – Participation de 58.44%

- Initiative constitutionnelle "salaire minimum cantonal" : refusée à 48.63% (6.77% de votes blancs) ;
- Initiative législative "salaire minimum cantonal" : refusée à 51.31% - Contre-projet accepté - préférence Contre-projet.

Fédérales – Participation de 58.44%

- Initiative pour la durabilité : refusée à 69.42% ;
- Loi fédérale sur le service civil : refusée 53.89%.

Fête au village :

Une petite période s'est écoulée depuis notre dernière séance du Conseil Communal si bien qu'il n'y a pas grand-chose à signaler. Nous avons toutefois eu le plaisir de vivre une magnifique fête villageoise organisée avec brio par l'USL (Union des Sociétés Locales). Entre un soleil radieux et une ambiance extraordinaire, cette édition restera longtemps gravée dans nos mémoires. Merci à tous les organisateurs, à tous les bénévoles, à nos employés communaux et surtout un grand merci à notre Municipalité, dont le soutien et l'implication ont contribué à la réalisation de ce magnifique évènement.

4. Communications de la Municipalité

a) M. J.-M. Schlaeppli – Municipal

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 229 – Route de Villars 6 – Assainissement énergétique de la toiture, des façades du premier étage et de la façade pignon ouest. Installation d'une production de chaleur par PAC (Pompe à Chaleur) air-eau, remplacement des panneaux photovoltaïques, ravalement des façades à l'identique ;
- Parcelle 328 – Chemin du Grand-Pré 20 – Construction d'une piscine enterrée chauffée par une PAC air-eau et pose d'une pergola bioclimatique.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 104 – Chemin Neuf 1 – Agrandissement de la terrasse du restaurant Cinecitta ;
- Parcelle 168 – Route de Lavigny 7 – Aménagement d'un parking provisoire avec abatage de trois arbres fruitiers durant les travaux de rénovation du bâtiment. Une fois les travaux terminés la place redeviendra identique c'est-à-dire un pré avec plantation de verger ;
- Parcelle 1329 – Route de l'Industrie 12 – Aménagement intérieur d'un commerce, (dont la marque est citée), dans un bâtiment commercial, sans modification des aménagements extérieurs ni des places de parking.

b) Mme M. Reist – Municipale

Quelques mots sur le plan canicule qui a été déclenché jeudi passé : le Bureau a commencé les appels. Les bénévoles qui étaient de piquet, Pia et Jacques Lepori, ont fait des visites et une de celles-ci a abouti à une hospitalisation, nos interventions sont donc utiles. Un grand merci encore une fois à tous les volontaires qui se sont mis à disposition pour faire le suivi des personnes qui se sont inscrites sur la liste. Les bénévoles peuvent s'adresser à M. et Mme Lepori ainsi qu'à moi-même si besoin. Tout le matériel est livré au plus tard le vendredi avant le weekend, ainsi qu'un dossier contenant des informations et un formulaire à suivre, c'est relativement facile à faire.

c) M. C. Viquerat – Municipal

Rappelez-vous il y a un an et demi, on vous annonçait l'inauguration du sentier « au fil de l'Aubonne » entre Bière et Aubonne. C'était fantastique et nous prévoyions à la belle époque de pouvoir ouvrir le segment Aubonne – Etoy ce printemps, ce qui n'a pas pu être réalisé. Depuis nous avons eu quelques ennuis avec les services cantonaux, l'aménagement du territoire et de la biodiversité. On nous demande maintenant de mettre à l'enquête la totalité du tracé y compris ce qui a été inauguré il y a un an et demi, de concevoir des servitudes pour les panneaux d'information qui sont vissés dans la terre, ce qui fait que ça devient très compliqué au niveau des discussions avec les propriétaires concernés. Nous allons organiser une séance avec les Communes concernées pour essayer de faire changer l'orientation du Canton, si on n'y arrive pas, c'est un projet qui va s'arrêter. Bonne chance à la prochaine Municipalité.

Pour changer de sujet et toujours un rappel, quelques actions qui ont été lancées pour répondre à une motion et un postulat, ce que nous avons appelé « Mobilité douce à Etoy » et surtout sur le sujet Etoy - gare d'Allaman. Quelques petites informations intéressantes : on avait parlé d'une solution relativement facile qui consistait à utiliser un chemin déjà existant, en l'améliorant un petit peu. On a travaillé sur deux ou trois secteurs du chemin côté Etoy, il y a déjà quelques années, et on avait un projet d'une passerelle qui traverse la route d'Aubonne vers le garage du secteur. Depuis, l'OFROU (Office Fédérale des Routes) a décidé de réorganiser les ronds-points de l'entrée de l'autoroute, et dans ce secteur-là, ce qui les embête ce sont les vélos. Ils ont donc proposé de se raccrocher à notre projet et, depuis la gare d'Allaman, de longer le centre commercial, de venir jusqu'à la route d'Aubonne et de remonter en direction d'Aubonne afin de rejoindre la liaison existante Aubonne - Allaman vu que la liaison Etoy - Allaman n'existe pas vraiment encore, donc non prise en considération. C'est intéressant de voir que l'OFROU s'intéresse à notre projet, on a juste un problème de timing, ils parlent de 2035-2036 alors que nous aimerions faire quelque chose un peu avant. La DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) a aussi trouvé une idée intéressante : ils envisagent de reprendre le projet de l'OFROU et de travailler sur une passerelle qui enjambrerait l'Aubonne. C'est un projet pour lequel l'étude a été menée l'année dernière, on a une estimation financière, la passerelle envisagée mesure 3.5 m de largeur, serait à usage mixte, piétons-vélos, et c'est une solution qui pourrait faire la liaison entre la route Suisse et Aubonne, et indirectement Etoy. Ceci va être mis en concurrence avec une nouvelle étude qui va démarrer cet automne, concernant un projet qui resterait près de la route d'Aubonne. La DGMR a accepté d'envisager une solution qui passerait sous le pont CFF et le pont de l'autoroute, ça va être travaillé pendant six à huit mois à partir de cet automne. On est dans un horizon 2031 pour cette passerelle et cette liaison nord-sud par la route d'Aubonne. Autre étude en cours depuis un certain temps, c'est une vraie piste cyclable et donc pas seulement un marquage sur le bord des routes, entre Allaman et St-Prex. Les plans arrivent à leurs termes, les derniers détails seront réglés d'ici la fin de ce mois, les ronds-points devront être retouchés un petit peu, les pistes au nord devront être élargies dans le secteur Littoral Parc, et on doit assurer la liaison avec St-Prex d'un côté et avec Allaman de l'autre. L'estimation financière est attendue cet automne par les bureaux d'étude et, dans la foulée, la prochaine Municipalité recevra la répartition des coûts pour financer ce projet, en sachant que le Canton devrait financer au minimum 40% et on peut espérer 60%. Autre nouvelle intéressante, rappelez-vous nous avons reçu un courrier assez intéressant du Canton pour exiger que nous mettions en place des procédures de traitement de l'eau potable pour combattre le chlorothalonil. Pour le moment, parmi les micros polluants que nous analysons, un des métabolites est repéré de manière assez forte dans nos eaux, toutes les autres molécules ne sont à priori pas analysées de manière dangereuse. Nous avons donc un délai jusqu'au 22 mai 2026 pour régler la situation. Nous avons fait quelques démarches l'année dernière, ce printemps encore, et il y a eu un résultat au mois de février au niveau du tribunal administratif fédéral pour rejeter un recours qui bloquait le fait de devoir traiter les eaux. Il y a eu une période de flou pendant laquelle, ce recours ayant été rejeté, on pouvait penser qu'on n'aurait plus besoin de traiter l'eau, donc que les métabolites du chlorothalonil ne seraient plus considérés comme étant dangereux. Nous avons reçu il y a deux semaines, une annonce de l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) pour le côté fédéral appuyée par l'OFCO (Office de la Consommation) qui est au niveau cantonal,

pour nous imposer une mise aux normes sans changement de délai, ça reste le 22 mai 2026.

- Mme S. Thury – Présidente remercie la Municipalité pour ces communications et demandent s'il y a des questions.

- M. C. Furer : dans l'arrêté du tribunal fédéral, ils proposent de sortir certains métabolites de la liste des produits pertinents, dont le fameux que nous avons au-dessus de la norme. Ce n'est donc pas très clair pour nous encore ce qu'on doit faire. Malgré les injonctions du tribunal administratif, ses décisions, on a quand même des micros polluants, on a des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées). Quelles sont les pistes de réflexion de l'actuelle Municipalité concernant ces micropolluants et qu'est-ce qui va attendre la prochaine Municipalité ?

- M. C. Viguerat – Municipal : en effet ce qui était sorti du tribunal administratif fédéral c'était l'idée de sortir les quatre métabolites du chlorothalonil sur les cinq présentés sur l'écran, de la liste des métabolites pertinents, donc en d'autres termes d'enlever toute obligation de devoir traiter notre eau. Mais le courrier qu'on a reçu il y a deux semaines de la part des offices vétérinaires fédéraux et de la consommation vaudoise, affirme qu'il n'y a pas de changement et qu'on continue à s'appuyer sur l'approche européenne qui considère ces métabolites comme étant pertinents du moment où la souche mère est considérée comme pertinente, ce qui concernent tous les métabolites de la liste. Ce que nous avons fait depuis un an, et qui a permis de calmer le Canton par rapport à la Commune d'Etoy, c'est lancer une étude pour préparer la manière dont on pourrait traiter notre eau, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on pourrait mettre en place comme infrastructure, où, combien de m², nous seraient nécessaires et accessoirement combien ça coûterait. C'est une étude qui a été faite, les conclusions partent sur le fait de créer deux usines. Rappelez-vous le réseau de distribution d'Etoy : on a des sources qui viennent du nord et qui arrivent directement dans le réservoir des Rippes et on en a dans le secteur de la Chanivaz qu'on utilise en pompant de l'eau à travers notre réseau pour remplir le réservoir. En gros l'idée c'est de créer une usine capable de traiter 1'000l/minute au nord dans le secteur du réservoir, et une autre un peu plus conséquente dans la partie sud près des zones habitables et qui serait capable de traiter 8 à 10'000l/minute. Nous avons une idée des 30% en tous cas du coût de ce type d'ouvrage. À cela, si on partait sur une telle option, il faudrait encore aménager nos canalisations pour changer un petit peu la circulation de l'eau. À priori on part sur entre 3 à 10 ans de travaux.

d) M. R. Corthay – Municipal

Le changement de l'éclairage extérieur sur les terrains de foot, terrains d'entraînements et tennis, a débuté. Des lampes à décharges ont été démontées, tous les mâts sont équipés de LED (diode électroluminescente), il reste encore la commande et la fluctuation de la luminosité à faire.

5. Préavis n° 02-2026 relatif à la gestion et aux comptes 2025

- Mme S. Thury – Présidente : je remercie la Municipalité et la Boursière Mme Ciampi pour la clarté du préavis, son annexe, que la Commission a reçue plus tôt que les années précédentes. Merci également à la Médiathèque et au Centre des jeunes, pour leurs

rapports d'activités, toujours très intéressants. Je passe la parole à M. C. Furer, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport de cette dernière.

- M. C. Furer, rapporteur de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis initial.

Mme J. Amy rejoint l'Assemblée.

- Mme S. Thury – Présidente : merci à M. Furer et à toute la Commission pour leur travail et leur rapport. Comme vous avez pu le constater, les conclusions du rapport de la Commission sont identiques à celles du préavis et j'ouvre la discussion. Nous allons procéder comme d'habitude en commençant par les questions d'ordre général puis nous passerons les comptes en revue page par page.

Page 8 :

- M. V. Payot : sur le tableau en haut de la page 8, on peut lire état au 31.12.2026, je suppose que ça doit être 2025, par contre j'ai de la peine à comprendre le tableau pour les années notamment 2024 et 2025, est-ce que quelqu'un peut m'expliquer ?

- Mme S. Thury – Présidente : sur ma version il n'y a pas 2025, il s'agit d'une erreur d'envoi, on est désolées. Est-ce que ça répond à la question ?

- M. V. Payot : pour la première partie oui.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : ça vient de l'évolution des taxations.

- M. V. Payot : on passe de 89 à 0.90% ?

- M. J.-M. Fernandez : oui.

- M. C. Furer : ça veut dire qu'à la fin de l'année 2025 seulement 1% des gens ont payé leurs acomptes ?

- Mme I. Ciampi – Boursière : non ce n'est pas une question de paiement c'est une question de taxation, c'est normal car au 31 décembre 2025 vous n'avez pas encore rempli votre déclaration 2025, donc vous êtes en général taxés en 2026. Les cas où il y a des taxations à cette date concernent les successions...par contre effectivement, en 2024 on est sensé tous avoir reçu la taxation, en l'occurrence ce n'est pas le cas car il n'y a que 89.43% qui ont reçu leur taxation.

- M. M. Thomson : je voudrais revenir en arrière en page 7, est-ce qu'on peut avoir des explications sur les impôts/capital des personnes morales vu qu'on passe à 1'157% ? Est-ce que c'est une société ou plusieurs ?

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : je ne peux pas vous répondre, c'est le secret fiscal.

- M. T. Creteigny : on ne veut pas connaître les noms en particulier mais peut-être au moins savoir si ça représente un ensemble ou très peu de personnes morales. Je trouverais intéressant de savoir si c'est quelque chose de pérenne ou pas.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : une partie sera toujours pérenne, une autre est discutable. C'est un petit nombre de personnes morales.

Page 15 :

- M. J.-L. Rochat : au compte 363.31.41, entretien du bâtiment et entourage : l'entreprise fait-elle le lavage des vitres à l'extérieur ? Est-ce qu'elle fait plusieurs bâtiments communaux ?

Il lui est répondu que oui

- M. J.-L. Rochat : est-ce qu'on peut avoir une idée du total du contrat ?

- M. R. Corthay – Municipal : ça concerne le bâtiment administratif, tout ce qui est vitrages extérieurs et stores, ça concerne les Communaux 1 et 2, deuxième et troisième étage, la salle triple, stores et vitres à l'extérieur de la salle, et de l'étage de la salle de danse, pour un total CHF 17'868.95.-.

- M. J.-L. Rochat : merci donc ils passent plusieurs fois par année ?

- M. R. Corthay – Municipal : c'est une fois par année mais il y en a pour bien quelques jours, entre deux et trois semaines, plus nacelles.

Page 20 :

- M. L. Magnollay : la subvention pour la salle multi sport, a-t-elle été obtenue suite une dure lutte ou est-ce que c'est quelque chose qui est tombé automatiquement ? CHF 3'156'000.- de moins sur l'investissement est une bonne nouvelle.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : c'est CHF 3'000'000.-. Au début du processus de la salle triple, le Canton octroyait CHF 500'000.- à fonds perdus, et généreusement CHF 1'000'000.- sans intérêt. Il y a eu des motions depuis, la loi a changé, le Canton a mis un montant conséquent pour le développement du sport et nous avons pu bénéficier de cette nouvelle manne qui est tombée, et du coup on a pu avoir 25% avec un plafonnement à CHF 12'000'000.-, ce qui fait CHF 3'000'000.-, les CHF 156'000.- viennent du fonds du sport.

Page 23 :

- M. M. Thomson : une question sur l'achat d'un terrain à hauteur de CHF 3'500.-, de quoi s'agit-il ?

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : on tente d'acquérir un terrain situé au-dessus d'une de nos sources, sur St-Livres, et on a dû payer un acompte de CHF 3'500.-. Pour l'instant c'est en discussion avec la Commission foncière et nous aurons probablement des informations plus importantes au mois de septembre, sur l'attribution ou pas de ce terrain qui est une vigne avec une pente pas possible, donc de toute manière je pense qu'on fera de la biodiversité au-dessus de cette source, en principe ça devrait être un montant de vente final d'à peu près CHF 20'000.-.

Page 33 :

- M. T. Creteigny : compte 357.31.11, entretien variable des locaux, il y avait un budget initial de CHF 40'000.- pour cette année car une étude pour l'utilisation du local était planifiée, j'imagine que cette étude a eu lieu, qu'est-ce qu'il y a à en dire ? Est-ce qu'elle va continuer ?

- M. R. Corthay – Municipal : il y a eu un audit par rapport à la sécurité au travail, ce sont ces frais-là qui sont dans ce poste, et concernant l'étude pour le bâtiment, elle a eu lieu mais en début 2026, c'est pour ça qu'elle n'est pas dans ce rapport.

- M. M. Thomson : compte 359.3141.2, entretien frais variables, on avait un budget de CHF 5'000.-, on a explosé les coûts avec une augmentation de 80%, y a-t-il eu des travaux importants dans ce poste ?

- M. R. Corthay – Municipal : c'est pourquoi on n'aime pas mettre un chiffre par bâtiment, parce qu'après on arrive à des 80% de différence. Pour information, villa-studio on a deux stores, ça fait déjà CHF 7'000.-, on a un adoucisseur, un four défectueux et une pompe de relevage des eaux usées, c'est ce qui est inclus dans cette dépense.

Page 38 :

- M. D. Olaya : poste 81, pourriez-vous expliquer les différences entre ce qui a été budgétisé et ce qui a été dépensé pour l'achat des compteurs et du matériel par exemple, entretien réseau sources et station de pompage, entretien réseau irrigation, et frais d'exploitation pour station de pompage, au vu des différences assez importantes ?

- M. C. Viquerat – Municipal : l'achat des compteurs a été freiné car on n'était pas contents de la technologie retenue et pour la deuxième partie concernant l'entretien

réseau sources, il y a deux ou trois mises en conformité qui n'ont pas pu être réalisées sur l'exercice 2025, ça devrait venir en partie cette année.

- M. D. Olaya : et les frais d'exploitation sur la station des Pontets, l'énergie, on a moins pompé ?

- M. C. Viquerat – Municipal : ça concerne toujours les frais de mises en conformité qui n'ont pas été réalisées dans l'exercice 2025, et la ligne d'après c'est l'évolution agréable des coûts de l'énergie, le tarif au KWh, je vous rappelle aussi que l'an passé nous avons tiré/pompé moyennement en quantité, ce qui a un impact direct sur les coûts.

- M. L. Magnollay : c'est le poste 7135.26, ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay), qui m'inquiète : on voit que l'an passé nous avons une dépense de CHF 480'000.-, on avait un budget à CHF 600'000.- et on arrive finalement à CHF 742'000.- de charges. Est-ce que c'est sous contrôle ou est-ce qu'il y a une fuite ?

- Mme M. Reist – Municipale : c'est le réseau AJEMA (réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne), on a très peu d'influence là-dessus, maintenant que nous sommes sortis de l'AJEMA en juillet 2025, on a un peu plus d'emprise mais pas totalement.

- M. L. Magnollay : mais il y a moins de personnes accueillies si j'ai bien compris ?

- Mme M. Reist – Municipale : non, là il s'agit de la cantine, l'accueil de jour préscolaire et parascolaire c'est autre chose et là nous avons une augmentation sur 2025 de 20%. On n'avait pas encore les chiffres ASSAGIE.

- M. L. Magnollay : est-ce qu'on peut s'attendre à des reports de charges ou est-ce qu'il y aura encore plus au final ?

- Mme M. Reist – Municipale : je pense qu'il y aura encore plus car l'offre augmente, les parents sont de plus en plus contents mais de l'autre côté les Communes doivent payer de plus en plus pour ces places d'accueil car les parents ne payent pas 100% de ce que coûte une place d'accueil. Les Communes payent davantage pour compenser dans le cas où les parents ont un revenu bas, c'est un système social d'accueil, les frais d'accueil sont proportionnels aux revenus des parents. C'est quelque chose qui nous coûte mais c'est une décision politique, qui permet aux mamans et papas de travailler. On ne fait jamais le calcul comme ça mais ça fait aussi plus d'impôts et moins de dépenses sociales. C'est un calcul complexe, je pense que la facture 2026 sera encore plus élevée car nous avons encore augmenté l'offre d'accueil.

Page 41 :

- M. M. Thomson : compte 9281.1, c'est un nouveau compte si j'ai bien compris, préfinancement rénovation Maison de commune : c'est compatible avec MCH2 ?

- Mme I. Ciampi – Boursière : comme on ne peut plus forcément faire d'investissement supplémentaire avec MCH2, l'idée c'est de faire du préfinancement, il y a donc un préfinancement de CHF 2'000'000.- pour les travaux qui devraient être faits dans la maison de commune, ça suppose qu'ils devraient être faits dans les trois à cinq ans. Si ce n'était pas le cas, ce montant serait reversé à la réserve de politique budgétaire.

Page 45 :

- M. A. Magnollay : nous n'avons pas reçu de page 45 sur la version électronique.

- Mme S. Thury – Présidente : c'est le rapport de l'auditeur. On y fera un peu plus attention, il y a eu plusieurs versions. Est-ce que quelqu'un souhaite la lecture de ce rapport de la fiduciaire ? Cela n'a pas l'air d'être le cas.

- M. T. Creteigny : nous n'avons pas encore posé de question sur la partie générale. Sur la partie gestion, Rail-Check, petite remarque de notre vécu, les jeunes ont des abonnements, ils doivent les renouveler, ils reçoivent leur Rail-Check juste après leur anniversaire ce qui est trop tard pour les utiliser dans le cadre de ce renouvellement d'abonnement, ils peuvent les utiliser plus tard sur un autre trajet mais serait-il possible d'envoyer les Rail-Check trois mois avant les anniversaires pour qu'ils puissent être utilisés lors des renouvellements ?

- Mme M. Reist – Municipale : les Rail-Check sont envoyés en début d'année, indépendamment des dates d'anniversaire. Comme ils sont valables une année, les jeunes ayant leur anniversaire en début d'année pourront les utiliser lors du prochain renouvellement de leur abonnement.

- M. J.-L. Rochat : j'ai une demande d'information concernant le préavis sur les forages de prospection, est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur le sujet ?

- M. C. Viquerat – Municipal : le résultat actuel est un peu mitigé. On a fait quatre forages, trois ont une structure assez similaire, vers l'auberge, vers l'école et vers le parking devant : on se retrouve avec de jolis graviers et de l'eau à partir d'environ 20m jusqu'à 50-55m où on s'est arrêté. C'est confirmé, on a de l'eau sous nos pieds, comme nous le pensions. Le quatrième forage, qui a été fait vers la fontaine située avenue de la gare, a une structure différente, on espérait que l'eau s'écoule dans cette direction-là en fonction des analyses qui avaient été faites précédemment, et aussi en pensant à l'utilisation de l'eau sous-terrain qui provient, on le pensait, de ce secteur-là. Vers la fontaine on a une structure assez différente où on n'a rencontré de l'eau qu'à partir de 45m, plus profond, on s'est aussi arrêté à 50m, on ne sait pas trop ce qu'il y a dessous, mais la structure est différente. Ce qu'on sait c'est qu'il y a de l'eau, on ne sait pas pour le moment, comment ça circule et en quelle quantité, on attend un rapport final du bureau qui travaille là-dessus pour avoir une meilleure idée et surtout pour nous proposer quelques options : s'il faut continuer, si on peut espérer trouver quelque chose d'autre de plus précis. D'autres bureaux sont intéressés à savoir s'il y a de l'eau sous nos pieds, quelqu'un parle d'un tunnel qui passerait à peu près sous le village. Nous avons été approchés par des hydrogéologues qui cherchent à obtenir toutes les connaissances que nous avons sur le sujet. C'est en cours, les informations ont été données, par contre nous n'avons aucune information sur la planification, sur ce qui est prévu de faire, quand, où et à quelle profondeur.

- Mme V. Hüsler : j'ai une question sur le chapitre actions phares mises en œuvre dans le cadre du plan énergie et climat communal. Il y a mention du projet d'arborisation sur la route de la gare sur trois ans. Je suis étonnée d'apprendre qu'autant d'arbustes/buissons ont été plantés l'année passée. Cette plantation est-elle une initiative communale ou cantonale ? Qui a financé la plantation et qui finance l'entretien ?

- M. C. Viquerat – Municipal : ce qui était pensé de notre côté était un projet d'arborisation des deux côtés de la gare. En prenant contact avec les instances cantonales pour obtenir des autorisations, car on se trouve en majorité sur des zones du domaine public cantonal, un petit peu en dehors aussi, nous avons appris qu'il y avait un projet public cantonal, avec leurs propres fonds, ça veut dire qu'ils ne demandaient pas de finance à la Commune. Il a été réalisé l'hiver dernier et ce printemps, 800 arbustes ont été posés, on voit essentiellement les tuteurs, qui laissent à penser qu'il y en a un peu moins que 800. Cette zone-là mérite d'être complétée au sud pour aller jusqu'au rond-point de la crémière. On avait compris que le Canton pourrait le faire l'hiver prochain, dernière

nouvelle, un peu fraîche, ils n'ont plus de crédit. Nous souhaitons aussi mettre des arbres de plus grandes tailles, au milieu de ces arbustes, et ce serait possible d'en planter quelques-uns d'ici deux ans, quand tout aura bien démarré. Notre projet se situe en face, côté Lausanne, on attend quelques autorisations pour pouvoir commencer, on a obtenu les autorisations dans la prolongation de ce que le Canton a fait, de l'autre côté de l'autoroute, sur le talus, toujours côté Genève, les procédures sont lancées pour qu'on puisse planter cet hiver, au frais de la Commune cette fois avec entretien communal alors que pour ce qui a été planté par le Canton, c'est un entretien cantonal.

- Mme V. Hüsler : je propose de spécifier plus clairement dans le rapport lorsqu'il s'agit de mesures cantonales et pas communales.

- M. C. Viquerat – Municipal : dans le bilan, un certain nombre des actions menées sont des initiatives privées qui font qu'on va dans la bonne direction par rapport à certaines mesures souhaitées. Je prends l'exemple de la petite épicerie. Il est vrai que, dans une ancienne version qui était longue comme le bras, le texte mentionnait que c'était pris par le Canton, on a épuré un peu le texte pour ne garder que l'essentiel, vraisemblablement cette notion a disparu.

- Mme S. Thury – Présidente : je constate qu'il n'y a plus de question et je vous propose de procéder au vote des conclusions en bloc sauf si quelqu'un s'y oppose ? Ce n'est pas le cas.

Vote

- 1. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2025 ainsi que le bilan tels que présentés ;
- 2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière ;
- 3. de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 03-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 700'000.- pour finaliser le bouclage du réseau d'eau potable par le chemin du Roti

- Mme S. Thury - Présidente : je voudrais tout d'abord saluer les deux Commissions qui ont accepté de traiter ce sujet dans un délai aussi court et je passe la parole à Mme V. Hüsler, rapporteuse de la Commission *ad hoc*, pour la lecture des conclusions du rapport de cette dernière.

- Mme V. Hüsler lit les conclusions du rapport de la Commission *ad hoc*, qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis initial.

- Mme S. Thury - Présidente : je remercie Mme Hüsler et toute la Commission *ad hoc* pour leur travail et leur rapport. Nous passons à présent au rapport de la Commission des finances que vous avez reçu récemment. Y a-t-il quelqu'un dans l'Assemblée qui en souhaite la lecture complète ? Cela n'a pas l'air d'être cas, et je passe la parole à Mme A. Roulet Wyss, rapporteuse de la Commission des finances, pour la lecture des conclusions du rapport de cette dernière.

- Mme A. Roulet Wyss lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, qui propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions du préavis initial.

- Mme S. Thury - Présidente : je remercie Mme Roulet Wyss et toute la Commission des finances pour leur travail et leur rapport. Je constate que les conclusions sont identiques à celles du préavis initial et j'ouvre la discussion.

- M. L. Magnollay : je suis indirectement propriétaire de la parcelle 169 et afin d'éviter toutes discussions pour savoir si je peux participer ou non à la votation et à la discussion, je me récuse.

- Mme S. Thury – Présidente : je constate que la parole n'est plus demandée et je vous propose de passer au vote des conclusions en bloc sauf si quelqu'un s'y oppose ? Cela ne semble pas être le cas.

Vote

- 1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de bouclage et de maintenance du réseau d'eau potable dans le secteur du chemin du Roti ;
- 2. d'allouer le crédit de CHF 700'000.- pour financer ces travaux ;
- 3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment.

Accepté à la majorité, 2 abstentions.

7. Rapport des Délégués au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE

- Mme Gaget lit un résumé du rapport : l'année 2025-2026 a été marquée par le fort investissement du CoDir (Comité de Direction) dans la reprise du réseau d'accueil de jour sur le périmètre de l'ASSAGIE. Dans l'ensemble, même si certains ajustements ont été nécessaires durant la phase de démarrage, la mise en œuvre du réseau s'est déroulée de manière satisfaisante. Les retours des familles sont globalement très encourageants. Sur le plan financier, les comptes 2025 présentent une situation meilleure que prévue, avec un excédent de charges inférieur au budget et un montant partiellement restitué aux Communes. Globalement, l'ASSAGIE poursuit ses activités dans de bonnes conditions et gère de manière adaptée les enjeux liés à l'accueil pré et parascolaire tout en assurant un service de qualité pour les enfants scolarisés.

- Mme S. Thury – Présidente remercie Mme Gaget et la délégation pour leur rapport et demande s'il y a des questions.

- M. C. FÜRER : j'ai vu que la liste d'attente pour le placement des enfants a drastiquement diminuée, à quoi cela est-il dû ?

- Mme M. Reist – Municipale : c'est clairement à cause de l'augmentation de l'offre. Beaucoup de places ont été créés au moment du passage de l'AJEMA à l'ASSAGIE, de plus la priorité est à présent donnée aux enfants du périmètre de l'ASSAGIE. Avant il pouvait y avoir des enfants de Morges ou de Bière, l'AJEMA avait des critères de placement de priorité mais ce n'était pas territorial, les familles monoparentales de Morges avaient la priorité de placement dans une structure de Lavigny par exemple, par rapport à une famille qui habitait Lavigny. Donc il y a ces deux effets : la création de plus de places et la priorité qui est donnée aux enfants habitants dans le périmètre de l'ASSAGIE.

8. Rapport de la Présidente

- Mme S. Thury – Présidente : nous voici au terme d'une année riche en élections, un peu moins en préavis, pendant laquelle nous avons :

- accepté un crédit complémentaire pour la salle multi fonction ;
- accepté l'avis d'imposition 2026 ;
- refusé la participation pour la patinoire de Morges ;
- accepté la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux ;
- élu deux nouveaux Délégués et un nouveau suppléant au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE ;
- élu un nouveau membre pour la Commission d'urbanisme ;
- accepté le budget 2026 ;
- accepté la création d'une plateforme élévatrice à l'église ;
- revu les indemnités du Conseil Communal, du Bureau, des Commissions ainsi que de la Municipalité pour la législature 2026-2031 ;
- entendu le rapport de la Commission pour le fonds de développement durable ;
- entendu les présentations détaillées des Commissions permanentes ainsi que celles des postes du Bureau du Conseil, avec en invités les nouveaux Conseillers élus.
- accepté la gestion et les comptes 2025 ;
- accepté la demande de crédit pour finaliser le bouclage du réseau d'eau potable par le chemin du Roti ;
- entendu le rapport des Délégués au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE.

Le Bureau électoral s'est réuni à cinq reprises : trois pour des votations et deux fois pour les élections cantonales et communales.

Il y a une année vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant à la Présidence de notre Conseil communal, merci pour votre soutien, votre bienveillance et votre engagement tout au long de cette année intense.

J'ai eu beaucoup de plaisir à présider nos séances, à travailler avec les membres du Bureau avec qui j'ai eu la chance de collaborer dans une excellente ambiance, faite de respect et même de quelques bons moments de rires. Les heures passées ensemble dans la bonne humeur malgré le réveil assez tôt du dimanche matin, surtout le lendemain de la fête du village, resteront dans mes souvenirs.

Un immense merci à notre secrétaire Fanny, c'est un véritable plaisir de collaborer avec toi. Ton efficacité, ton professionnalisme et ton engagement sont remarquables et dépassent largement toutes nos attentes. Merci pour ton précieux travail et ton soutien constant.

Je me réjouis de poursuivre mon engagement au service de notre Commune au sein de la Municipalité. Si nos chemins continueront à se croiser avec nombre d'entre vous, je tiens également à adresser une pensée particulière à celles et ceux qui quittent aujourd'hui le Conseil communal et la Municipalité par choix ou à l'issue des élections : j'adresse mes sincères remerciements pour leur engagement, leur temps, et l'énergie qu'ils ont consacrés à notre collectivité. Votre contribution à faire vivre notre démocratie locale mérite toute notre reconnaissance. Je leur souhaite le meilleur pour la suite.

J'adresse également un grand merci à toutes les personnes qui œuvrent souvent dans l'ombre au bon fonctionnement de notre Commune.

Notre huissier Jean-Marc Mérinat, le greffe, la boursière, le personnel administratif, les concierges ainsi que l'ensemble de la Municipalité. Votre aide, votre disponibilité, vos conseils et votre collaboration m'ont été précieux tout au long de cette année de Présidence. J'espère n'avoir oublié personne et, le cas échéant, qu'ils veuillent bien m'en excuser.

C'est avec une certaine émotion que je tourne aujourd'hui cette page, mais aussi avec une profonde gratitude pour tout ce que cette expérience m'a apporté, tant sur le plan humain que personnel. Merci pour cette belle année.

Mme Thury est applaudie, un bouquet de fleurs et un cadeau de la part du Conseil et de la Municipalité lui sont remis.

9. Rapport du Syndic

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : cette séance du Conseil communal marque la fin de la législature 2021-2026, les dossiers ne cessent d'arriver et la complexité est toujours au rendez-vous ce qui demande beaucoup d'attention et une lecture approfondie afin de ne pas se trouver confronté à des situations parfois difficiles. Je ne reviendrai pas sur les préavis qui vous ont été soumis durant l'année 2025 et 2026, votre Présidente l'a déjà évoqué et vous les retrouvez dans le rapport de gestion. Le résultat comptable de 2025 et encore une fois très positif, mais avec le corollaire, que cela impacte fortement notre contribution à la péréquation et à la cohésion sociale. Ce qui veut dire que nous encaissons, mais que nous reversons une grande partie au Canton, même avec la nouvelle NPIV péréquation intercommunale vaudoise. Je sais que je me plains, mais c'est un réflexe. Dans moins de 10 jours nous serons amenés à prendre congé officiellement de deux de mes collègues Municipaux. Tout d'abord, un grand merci à Charly Viquerat pour son engagement et tout le travail accompli durant ces deux législatures et je lui souhaite le meilleur pour la suite. Enfin à mon « vieux », il est plus jeune que moi, c'est affectueux, complice depuis 24 ans et demi, Roland Corthay, seul enfant du village dans la Municipalité actuelle, que je remercie pour tout son engagement et son dévouement sans faille au profit de notre Commune, bonne suite à toi Roland. Mes remerciements vont à notre personnel communal pour tout l'engagement déployé quotidiennement au service de notre population, ainsi qu'à mes collègues de la Municipalité pour tout le travail accompli tout au long de cette année. Mes remerciements également à vous mesdames, messieurs, les Conseillères et Conseillers ainsi qu'à votre Présidente et son Bureau pour la collaboration et le travail que vous accomplissez. À celles et ceux qui terminent ce soir leur engagement, je vous souhaite le meilleur, pour les autres qui continuez, je me réjouis de vous retrouver à la rentrée. À vous toutes et tous un bel été et je vous remercie de votre attention.

Un coffret de vin est remis à M. C. Viquerat et à M. R. Corthay par M. le Syndic, qui sont applaudis.

- Mme S. Thury – Présidente remercie M. J.-M. Fernandez et annonce que M. R. Corthay a demandé à dire quelques mots.

- M. R. Corthay – Municipal : arrivé à la fin d'un long parcours, je tiens à remercier mes collègues Municipaux anciens et actuels pour la bonne collaboration pendant toutes ces

années. Élu comme Municipal en 2001 j'ai pris la décision de laisser ma place à d'autres personnes. J'ai eu le plaisir de pouvoir me consacrer à mon dicastère domaines et bâtiments, ce qui me convenait très bien par rapport à mon ancien métier de monteur-électricien. Un grand merci au Conseil communal qui nous a soutenu dans les projets pour des nouveaux bâtiments ainsi que les rénovations énergétiques et autres. Un petit rappel pour ces grands travaux :

- rénovation ancienne école ;
- construction collège Communaux 1 ;
- rénovation salle polyvalente ;
- construction collège Communaux 2 ;
- rénovation et agrandissement Collège des Écureuils ;
- création d'un appartement à la place du local du feu ;
- et cerise sur le gâteau construction de la salle triple.

Un grand merci à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui font en sorte que tout fonctionne bien au sein de leur Commune. Pour terminer je tiens à souhaiter à la nouvelle équipe en place, Conseil et Municipalité, collaboratrices et collaborateurs, autant de plaisir que j'ai pu en avoir pendant mon mandat.

10. Propositions individuelles

- Mme S. Thury - Présidente passe la parole à Mme Hüsler qui l'a demandée en amont de la séance.

- Mme V. Hüsler : pourrions-nous avoir à Etoy une gestion plus extensive de certains espaces herbés et - pourquoi pas – renforcer quelques plantations d'arbres et de buissons ? Je pense en particulier à la tonte différenciée qui est appliquée depuis de nombreuses années à Morges, un peu partout où c'est possible : notamment le long des routes, dans les parcs et en bordure de parking. La tonte se fait seulement sur une bande le long des chemins, des routes etc...ce qui permet d'assurer la sécurité, laisse de la place aux piétons et garantit une apparence soignée. On peut également penser aux pieds d'arbres fleuris qui sont de plus en plus fréquents dans les Communes. Des actions sont visibles dans de nombreuses Communes proches d'Etoy : Lavigny, Tolochenaz, St-Prex pour ne citer qu'elles. Sur cette photo à St-Prex, on voit, de droite à gauche, une surface non fauchée, la plantation d'une lignée d'arbres, ainsi qu'une haie vive. Je pense qu'il y aurait encore des possibilités dans notre commune, notamment autour des bâtiments des Communaux et de la salle polyvalente où l'on dispose de grands espaces verts. La tonte différenciée n'est pas seulement favorable à la diversité et aux pollinisateurs, elle limite l'exposition du sol au soleil et protège son humidité. C'est une tendance qui prend gentiment de l'ampleur dans les jardins privés comme dans les espaces publics. Les mesures qui pourraient être prises ne constituent pas des réalisations coûteuses à mettre en place au compte-goutte sur de nombreuses années, mais des adaptations qui relèvent plutôt d'un état d'esprit et qui sont déjà mises en pratique dans de nombreuses petites et grandes communes. C'est accepter qu'un espace vert ne ressemble pas toujours à une moquette qui dénature les saisons. Je propose donc que Etoy avance plus clairement dans cette direction et mes questions sont : est-ce que la Municipalité a déjà songé à pratiquer une gestion plus extensive, de façon plus systématique sur le territoire, et notamment sur le site des Communaux et de la salle polyvalente ? Le cas échéant, qu'est-ce qui la retient de le faire ?

- M. J.-M. Schlaeppli – Municipal : c'est bien ce que vous proposez, la position de la Commune d'Etoy de par les plantations à la route de la Gare rejoint cette proposition. Concernant les surfaces je comprends parfaitement la démarche ayant moi même été habitant d'une Commune qui pratiquait cet entretien différencié, il faut arriver aussi à persuader d'autres niveaux, peut-être le niveau scolaire qui pourrait être moins chaud à avoir cette tonte différenciée. Je pense qu'on va y arriver petit à petit mais pas comme ça. Les talus de la route de la Gare m'horripilent depuis des années, là on va faire un grand pas, dans la zone au sein du village c'est plus compliqué car on a peu de zones. Il est vrai que la zone des Communaux est grande mais c'est aussi une zone qui est réservée au niveau sportif, autour des collèges la question peut se poser, je pourrais en parler avec mes collègues.

- Mme V. Hüsler : je ne pensais peut-être pas à toute la zone scolaire des Communaux mais la partie à l'ouest ne semble pas être utilisée comme espace de récréation, je pensais également au triangle le long de la route de la Gare.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : je ne suis pas contre ce genre de chose, il y a aussi un autre aspect dont on ne parle pas, ce sont les personnes allergiques au pollen, je pense qu'il faut aussi en prendre compte, et dans les écoles il y a beaucoup d'enfants qui sont allergiques au pollen. On peut faire beaucoup de choses mais il faut considérer tous les paramètres.

- Mme S. Thury – Présidente : je voudrais passer la parole à Mme R. Durrer Bolle pour donner suite à sa demande également en amont.

- Mme R. Durrer-Bolle : je suis ici ce soir pour honorer une personne qui fait un travail merveilleux pour nous tous, c'est pour ça qu'on a toujours les documents à temps, que nous avons des échanges fructueux et des préparations fantastiques donc Fanny ce bouquet est pour toi au nom de la Municipalité et du Conseil communal.

- M. V. Bovet : en écoutant Valérie, j'abonde complètement dans son sens. Par rapport aux allergies, il faut relativiser, je ne pense pas qu'il y a plus d'enfants malades ailleurs qu'à Etoy, sans compter qu'on économisera aussi beaucoup de temps et pourquoi pas de pétrole finalement avec les tontes. L'autre point, c'est que vous avez tous compris qu'il y a un excellent son ce soir, même pour ceux qui ne savent pas manier le micro, est-ce qu'on ne pourrait pas s'inspirer de cette technique pour avoir le même son à la salle du Conseil où le son est toujours chaotique ? On se rend compte qu'ici tout va très bien. Pas besoin de mettre les mêmes moyens qu'ici mais quand même de voir ce qui se passe en haut, maintenant qu'on a le projecteur si on peut passer au son.

- Mme I. Golay : juste pour rebondir sur ce que vient de dire Vincent, j'ai eu il y a plusieurs semaines, mois, des discussions avec différentes personnes du Conseil et c'est vrai que toutes les personnes du Conseil ne sont pas à l'aise en venant parler au micro, dos tourné ou autre, sans jugement, comme nous avons un jeune huissier fraîchement fêté, quand on est à la salle du Conseil et que quelqu'un demande la parole, est-ce que ce ne serait pas possible que l'huissier apporte le micro à la personne concernée ? Je n'attends pas de réponse mais je pose la proposition et attends de voir lors du début de la prochaine législature si ma voix est entendue.

- M. M.-O. Christinat : je suis membre du Conseil depuis beaucoup d'années, trop peut-être. À ce titre, et avec quelques autres Conseillères et Conseillers, je tiens à déplorer la désagréable cabale récemment menée à l'encontre de M. Charly Viquerat, une campagne de critiques certainement pas toutes justifiées, et la recherche d'un candidat

ad hoc de dernière minute. Personnellement j'ai toujours été content de travailler avec lui, en Commissions ou autres, et je tiens à l'en remercier ici.

- Mme S. Thury – Présidente : je prends acte de ton intervention et de ton ressenti, je tiens toutefois à rappeler que les élections se sont déroulées selon les règles démocratiques et que le résultat des urnes doit être respecté. Je nous invite à préserver un climat de respect et de sérénité.

- M. V. Payot : j'aimerais rendre hommage à une personne que je connais maintenant depuis pas mal d'années, et qui a œuvré non seulement à la Municipalité mais aussi aux pompiers, au sein de l'USL... Roland Corthay, et j'aimerais lui remettre un petit souvenir d'un serpent de mer qui s'appelle la salle triple : j'ai fait un livre sur la salle triple depuis la première pierre jusqu'à la fin.

La séance est levée à 20h49.

Prochaine séance le 28 septembre 2026.

La Présidente
Sophie Thury

La Secrétaire
Fanny Gantin

